

REGLEMENT 2026 – Ch’Tee en Nord – Séries 9 Trous

1. Epreuve en double en formule 9 trous sur deux jours se déroulant sur les golfs de Bondues et Mérignies le samedi 4 et dimanche 5 juillet selon 2 formules de jeu.

Les joueurs professionnels sont admis mais leurs cartes ne rentreront dans aucun classement de la remise des prix.

2. Date de la compétition : samedi 4 et dimanche 5 juillet 2026

Le jeudi 2 juillet 2026 est une journée de reconnaissance où les inscrits pourront jouer gratuitement 9 trous sur l'un des 2 parcours de leur choix (réservation obligatoire auprès du golf et uniquement possible pour le jeudi 2 juillet).

3. Golfs organisateurs et formules de jeu :

❖ Golf de Mérignies : Shamble

Les 2 joueurs jouent chacun leurs balles depuis le départ. L'équipe choisit la meilleure des 2 balles. Depuis ce point, chaque joueur joue sa propre balle individuellement. Le score de l'équipe sera composé de la meilleure des deux balles en brut et en net sur chaque trou.

❖ Golf de Bondues : Greensome

Chaque joueur de l'équipe joue une balle depuis le départ. L'équipe choisit celle qui lui convient le mieux et termine le trou en jouant alternativement. Si c'est la mise en jeu du joueur A qui est choisi, le joueur B joue le 2^{ème} coup.

4. Les poules :

Les équipes des épreuves 9 Trous seront répartis en 2 poules (Biloute et Quinquin).

Chacune des poules jouera alternativement sur les 2 golfs selon le planning suivant :

Poule Biloute : Samedi 4 juillet au Golf de Bondues – formule Greensome / Dimanche 5 juillet au Golf de Mérignies – formule Shamble .

Poule Quinquin : Samedi 4 juillet au Golf de Mérignies – formule Shamble / Dimanche 5 juillet au Golf de Bondues – formule Greensome.

Pour des raisons d'organisations, aucun changement de poule ne sera accepté et les demandes spéciales d'horaires de départ ne pourront être prises en compte.

5. Les classements : compétition Stableford. Le Net prime le Brut.

Index maximum des joueurs 9 trous de 46 ramené à 36 pour l'ensemble des joueurs(ses) et devant justifier d'au moins 2 compétitions de Club comptant pour l'index depuis un an.

Un contrôle définitif des inscrits officialisant les index retenus sera effectué le lundi 15 juin 2026. En cas de non-respect de ces critères l'inscription ne sera pas validée et une somme forfaitaire de 40€ sera retenue au titre des frais engagés.

Un classement général brut et net tenant compte du total des 2 cartes permettra de réaliser le classement officiel de la compétition. En cas d'égalité, le départage se fera sur le score réalisé au Golf de Mérignies puis au Golf de Bondues

En cas d'intempéries ayant pour effet l'annulation d'une des journées sur un des Golfs ou sur plusieurs d'entre eux, un classement par Poule désignera les vainqueurs sans possibilité de réaliser un classement général.

Les concours de Hole in One se dérouleront sur les 2 Golfs sur les 2 jours. En cas de réalisation de plusieurs Hole in one sur le même golf durant la compétition (hors partie de reconnaissance) un tirage au sort sera réalisé entre les différents joueurs auteurs des hole in one et désignera le vainqueur du lot.

Le premier jour de la compétition sera organisé sur les 2 golfs participants un concours d'originalité vestimentaire respectant impérativement le Dress Code propre au Golf et à sa pratique. Les tenues portées devront être conservées durant les 9 trous.

En cas de changement d'équipier pendant la compétition, l'équipe ne pourra pas être classée dans les différents classements de la remise des prix. Seules les personnes présentant un certificat médical le justifiant pourront bénéficier d'une voiturette pour la compétition et seront intégrées aux différents classements.

6. Nombre d'équipes limité à 52 soit 104 joueurs (prise en compte par ordre de date d'inscription).

Les inscriptions seront ouvertes à compter du jeudi 5 mars 2026 sur www.cthee-en-nord.fr

Tous les champs du formulaire d'inscription devront être renseignés (1) (2).

Les inscriptions seront clôturées le dimanche 3 mai 2026.

Pour des inscriptions au-delà du 4 mai le Comité de l'épreuve (3) ne pourra garantir aux inscrits le polo ainsi que la taille. Dans le cas où le quota d'équipes inscrites est atteint avant la date officielle de la clôture, le Comité de l'épreuve se réserve le droit de clôturer les inscriptions de façon anticipée. Les inscriptions seront validées par le Comité de l'épreuve et confirmées après réception des droits de jeu. Aucune inscription ne sera remboursée après le mardi 2 juin 2026.

7. Droits de jeu 2026 par équipe et non individuels

Compétition 9 trous :

- 208€ TTC : les deux joueurs sont membres 7/7 de l'un des deux clubs organisateurs de l'événement
- 243€ TTC : l'un des deux joueurs est membre 7/7 de l'un des deux clubs organisateurs de l'événement.
- 278€ TTC : aucun des deux joueurs n'est membre de l'un des deux clubs organisateurs de l'événement.

Les droits de jeu comprennent la participation aux 2 journées de compétition ainsi que la reconnaissance sur un des 2 Golfs organisateurs (réservation obligatoire auprès du Golf et uniquement possible le jeudi 2 juillet). Sont également inclus dans le droit de jeu les différents cadeaux de départ, les pauses gourmandes, la soirée dinatoire du samedi 4 juillet, le cocktail de remise des prix, les nombreux lots pour les lauréats.

La soirée de gala se déroulera le samedi soir dans un lieu emblématique de la Métropole Lilloise : Le Decathlon Campus de Villeneuve d'Ascq. Un lieu sportif pour un événement sportif. Le thème de la soirée sera Rock'n Golf. (Prix en sus et en option lors de l'inscription de 70 € pour les accompagnants non joueurs) (une éventuelle absence à la soirée de Gala ne donnera droit à aucun remboursement quel qu'en soit le motif.)

8. Le temps de jeu sera particulièrement observé durant les 2 jours de l'épreuve et sur les 2 golfs concernés. Il sera ainsi demandé aux participants de suivre précisément les temps de jeu indiqués sur leur carte de score, de ramasser leur balle lorsqu'il n'y a plus

de point à marquer, de respecter un temps de recherche de balle n'excédant pas 3 mn, etc.. Le Comité de l'épreuve se réservant le droit de sanctionner par des points de pénalités la ou les équipes ne respectant manifestement pas ce point de règlement.

9. Seuls les participants présents à **la remise des prix** auront droit à leurs lots en cas de victoire. Les lots attribués lors de la remise des prix ne sont ni échangeables, ni remboursables.

10. En cas d'annulation de la Ch'tee en Nord 2026 causée par des fortes intempéries (rendant la pratique du Golf impossible pendant la compétition), par la catastrophe naturelle, guerre, terrorisme, réglementation gouvernementale, désordre civil, incendie, réduction des moyens de transport ou autre situation d'urgence (virus) et qui rendent la réalisation des services/prestations déconseillée, illégale ou impossible, le Comité Directeur de l'épreuve remboursera aux joueurs inscrits les droits de jeu déduction faîte des frais déjà engagés soit 60 euros par inscrit. Aucun remboursement ne sera effectué si au moins un tour est joué avec remise des prix. Si un tour est annulé pour les raisons indiquées ci-dessus un green-fee 9 trous valable un an sera offert sur le parcours non joué par le participant (sauf pour les membres devant jouer leur parcours).

11. Droit à l'image : Dès lors qu'un joueur est inscrit à cette compétition, les clubs ont la possibilité d'exploiter l'image de ses joueurs pour assurer sa promotion ou celles des compétitions qu'ils organisent. En vous inscrivant à cet évènement, vous prenez entièrement conscience des éléments suivants : durant toute la période et sur l'entièreté des lieux réservées à cette compétition, les images pourront être exploitées et utilisées directement par les équipes des Golfs respectifs (Bondues, Brigode et Mérignies), sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, jusqu'au démarrage de la nouvelle édition, intégralement ou par extraits. En cas de rectification ou de suppression des informations vous concernant. Faîte votre demande écrite par mail à competition@golfdebondues.com

(1) La véracité de toutes les données déclarées dans le bulletin d'inscription est sous l'entièvre responsabilité du déclarant. Toute déclaration erronée entraînera immédiatement l'annulation de l'inscription à la compétition.

(2) Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription seront enregistrées sur un fichier informatisé tenu par le Comité de l'épreuve. Elles sont destinées à des fins d'organisation de l'épreuve et pourront éventuellement être communiquées aux partenaires sponsors de l'épreuve.

(3) Le Comité de l'épreuve est constitué des Directeurs des 3 Golfs organisateurs. Le Comité de l'épreuve se porte garant de la stricte application des règles administratives et sportives de la manifestation.